

**Adhésion à la FNCSF
Cotisation annuelle
Plan proposé pour 2018 à 2023**

La formule de cotisation 2021-2022 doit être adoptée en AGA 2020

Année	Nombre d'élèves estimé ¹	Modification de la formule	Formule de cotisation suggérée pour chacun des c.s. ²	Cotisation annuelle totale Estimée	Montant du budget opérationnel estimé ³	Équivalent de la cotisation annuelle en % du budget opérationnel ⁴
2017-2018	162 810 réel	Statu quo	1 000 \$* + 0,75 \$/élève	149 069 \$ (réel)	821 660 \$ (réel)	18.14 %
2018 -2019	166 732 réel	Ajout de 500\$ et 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,80 \$/élève	174 222 \$ (réel)	749 560 \$ (réel)	23.24 %
2019-2020	170 102 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,85 \$/élève	185 340 \$ (réel)	691 659\$ (réel)	26.80 %
2020-2021	173 759 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,90 \$/élève	197 042 \$ (réel)	730 710 \$ (estimé)	26.97 %
2021-2022	177 234 Estimé	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,95 \$/élève	205 451 \$ (estimé)	745 324 \$ (estimé)	27.57 %
2022- 2023	180 778 Estimé	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 1,00 \$/élève	221 228 \$ (estimé)	760 230 \$ (estimé)	29.10 %

* les conseils scolaires de moins de 500 élèves ne paient que ce montant fixe.

¹ Les montants au tableau pourraient changer afin de refléter les variations en ce qui a trait au nombre d'élèves réels dans les conseils scolaires membres de la FNCSF. Pour les fins du tableau, une augmentation annuelle de 2% a été estimée.

² Le plan de cotisation est sur cinq ans mais la formule de cotisation doit être revue pour adoption annuellement en assemblée générale.

³ En date du 1^{er} avril 2020, le budget opérationnel annuel 2020-2021 estimé de la FNCSF s'établit à 730 710 \$. Pour les années subséquentes, nous avons prévu une augmentation annuelle de 2 %.

⁴ Un rappel que dans le plan stratégique 2010-2015 de la FNCSF, les membres avaient convenu de maintenir un minimum de 25% du budget qui serait financé par les conseils scolaires via la cotisation annuelle.